

2. Admettant le cas, au contraire, où la Province de Québec, profitant de la liberté que lui laissera ce bill, se refuserait à accepter ce système d'un Conseil pour la régie de la profession médicale dans tout le pays, les inconvénients ne seraient pas moins appréciables, non seulement au point de vue de l'intérêt général, mais aussi des bonnes relations entre les provinces qui doivent être l'une des principales préoccupations du gouvernement de cette Confédération.

En effet, si notre province se tient, seule, à l'écart de ce pacte désiré par la plupart des autres provinces, pour des motifs d'intérêt particuliers à chacune, elle ne pourra manquer à la suite, d'être regardée avec défiance et avec une certaine animosité par les corporations intéressées; ses relations deviendront de plus en plus tendues, à la suite, et il lui sera difficile d'éviter des représailles, qui troubleront l'harmonie que l'on doit chercher à maintenir entre les différentes provinces : ce serait payer trop cher, on l'admettra, les quelques avantages particuliers que l'on invoque pour légitimer cette législation exceptionnelle.

3. Mais il est encore un autre rapport, dont les conséquences ne sont pas moins à redouter, et qui ne peut manquer de frapper l'attention de ceux auxquels incombe la tâche de maintenir l'harmonie et l'équilibre parmi les différentes races de ce pays.

C'est que, si la province de Québec, usant de son privilège, se refusait à accepter cette nouvelle loi, non seulement elle s'exposerait à compromettre ses bonnes relations avec les autres provinces, à en subir des représailles plus ou moins sérieuses, mais il est évident qu'elle provoquerait les récriminations du corps médical anglais de la province de Québec, et de son Université, tous deux directement intéressés dans ce projet, puisqu'ils en ont été les principaux promoteurs. Ces deux éléments importants ne manqueraient pas de faire valoir leurs griefs, et ils seraient d'autant portés à susciter des représailles qu'ils ont lieu d'espérer des avantages réels du changement qu'ils ambitionnent, encore plus particulièrement que toutes les autres provinces.

On sait le travail persévérant et énergique auquel Mr le Dr Roddick, doyen de l'Université McGill et promoteur du bill en question s'est soumis, depuis quelques années, pour amener les autres provinces à se rallier à son projet. On comprend également comment l'Université qu'il représente, déjà forte de sa prépondérance acquise par les ressources nombreuses mises à sa disposition, peut espérer attirer la jeunesse des autres provinces anglaises dépourvues d'une organisation aussi complète; dès qu'un conseil